



rétractation suite à la signature d'un formulaire de résiliation de contrat d'apprentissage

Par **Azlas**, le **04/07/2024** à **20:23**

Bonjour,

J'ai une entreprise avec un alternant (donc en contrat d'apprentissage), et j'ai pris la décision de me séparer de lui (aucune fautes n'a été commise).

Il a accepté lors d'un rendez-vous et a signé le document.

Seulement, après 2 jours il m'a renvoyé un mail disant qu'il souhaite utiliser ses droit de rétractation pour annuler la fin du contrat.

Je me suis renseigné sur internet et je ne trouve pas d'article précis concernant le droit de rétraction dans ce cas de figure qui est celui d'un formulaire de résiliation du contrat d'apprentissage. Ce n'est pas une rupture conventionnel.

Pouvous-vous maider svp ? =)

Par **math64**, le **04/07/2024** à **22:28**

Bonjour,

Une rupture d'un commun accord doit être claire et non équivoque.

En se rétractant dans les 48 heures, elle est équivoque.

Alors, certes, une telle rétractation n'est pas prévue par les textes, mais bien argumentée, une requilification de cette rupture en rupture unilatérale peut vous couter €€€ devant les tribunaux.

Il serait sage d'accepter cette rétractation.